# CCT 104

## - la prévention et la remédiation aux obstacles physiques et psycho-sociaux entravant le maintien au travail -

(1)

Vous pouvez demander la réalisation d’un **ErgoScan** par l’intermédiaire de l’IFP. Il vous donne une estimation du risque de surcharge physique au sein de la production et fournit des conseils.

*Pour plus d’informations :* *Frédéric Baugniet,* [*frederic.baugniet@ipv-ifp.be*](mailto:frederic.baugniet@ipv-ifp.be)*, IFP, 0476 90 18 25*

(2)

L’IFP donne la possibilité aux entreprises alimentaires de faire effectuer un **HR-scan** ou un **Scan Organisation du Travail**. Les scans offrent un aperçu intégral de la politique RH et de l’organisation. Le temps de travail et les conditions de travail sont également abordés dans ces scans.

*Pour plus d’informations :* prenez contact avec le conseiller IFP de votre zone géographique (voir [*www.ipv-ifp.be/contact*](http://www.ipv-ifp.be/contact))

(3)

Pour un tarif fortement réduit, l’IFP organise des **formations** sur cette thématique : ergonomie, sécurité sur le lieu de travail, psychosocial et santé, conseiller en prévention, etc.

*Pour plus d’informations :* *Frédéric Baugniet,* [*frederic.baugniet@ipv-ifp.be*](mailto:frederic.baugniet@ipv-ifp.be)*, IFP, 0476 90 18 25*

# CCT 104

## - la prévention et la remédiation aux obstacles physiques et psycho-sociaux entravant le maintien au travail -

(4)

***Améliorer la communication interne de l’entreprise***

De nombreux problèmes sur le lieu de travail sont dus à des difficultés en matière de **communication**. Dans certains cas, la structure de la communication est responsable : instructions de travail peu claires, peu de moments de concertation efficaces, etc. Dans d’autres cas, les problèmes de communication sont liés aux compétences des travailleurs et/ou des supérieurs en matière de communication. Les entreprises peuvent se tourner vers l’IFP en fonction de leurs besoins spécifiques.

* L’IFP conseille les entreprises dans la structuration de la politique de communication, par exemple en accompagnant des entreprises dans la **rédaction d’instructions de travail**.
* Les **collaborateurs** peuvent aiguiser leurs aptitudes communicationnelles auprès de l’IFP dans le cadre de **formations** telles que ‘communication assertive’, ‘collaboration entre générations’, ‘communication interculturelle’, etc.
* Les supérieurs hiérarchiques jouent un rôle important dans la communication sur le lieu de travail, mais n’y sont pas toujours préparés. Nombre d’entre eux ont évolué sur le lieu de travail sur la base de leurs connaissances techniques. L’IFP organise et soutient des **formations, notamment, pour des contremaîtres, des chefs d’équipe et des responsables de première ligne** qui souhaitent se former au côté ‘doux’ de leur fonction. Il s’agit de formations telles que 'gestion des conflits’, ‘apprendre à motiver’, 'donner du feed-back’, ‘donner des instructions claires’, ‘diriger des équipes ‘diversifiées' ou multiculturelles’, etc.
* Mieux vaut prévenir que guérir lorsque des problèmes se présentent sur le lieu de travail. Les supérieurs hiérarchiques peuvent faire la différence afin de garder des travailleurs à bord. Pour les soutenir en la matière, l’IFP organise pour eux des formations telles que ’organisation d’entretiens d’absentéisme’, ‘gestion des conflits’, ‘faire face aux changements’, etc.

*Pour plus d’informations :* *Benoît Dutat,* [*benoit.dutat@ipv-ifp.be*](mailto:benoit.dutat@ipv-ifp.be)*, IFP, 0474 33 75 56*